

de prescience à un haut degré, mais je ne crois pas qu'il sache sur quoi porte ma question de privilège. Je reprends donc au point où j'en étais avant d'être interrompu. L'article en cause, qui est de la Presse canadienne, a également la bénédiction de Radio-Canada.

Des artistes ont «raffiné» le drapeau à feuilles d'érable proposé par le gouvernement, a déclaré samedi un porte-parole du cabinet du premier ministre. On n'a pas modifié la dessin dans ses grandes lignes. Voici en quoi consistent les retouches:

1° On a légèrement élargi la bande bleue verticale qui borde le drapeau. La couleur en est aussi devenue plus foncée, afin «qu'elle tire davantage sur le bleu de roi».

2° On a réduit un peu le format des trois feuilles d'érable rouges et la couleur en a également été rendue plus foncée. Les feuilles seront presque écarlates.

3° On a redressé et quelque peu aminci les tiges des feuilles, faisant ainsi disparaître les nœuds que montrait le premier modèle et que certains députés avaient qualifiés de «désespoir de plombier».

J'ai posé ma question sur la foi des meilleurs renseignements que j'ai pu obtenir. J'aimerais maintenant que le ministre me dise si les renseignements fournis samedi par le cabinet du premier ministre sont exacts? Le Parlement n'a-t-il pas droit de savoir, lui aussi, ce qu'on a laissé échapper, si vraiment il s'agit d'une fuite?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant cherche, évidemment, par tous les moyens à sa disposition, à m'amener à enfreindre le Règlement de la Chambre. (*Exclamations*)

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Martin: Je dirai au très honorable représentant que je n'ai pas pris connaissance de la nouvelle cause. Toutefois, d'après ce qu'a lu le très honorable représentant, il est évident que le modèle n'a subi aucune modification. Lorsque mon très honorable ami verra le projet de résolution, il constatera qu'il en est bien ainsi et qu'à la Chambre comme dans tout le pays, tous approuvent l'attitude du premier ministre. (*Exclamations*)

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre! A mon avis, on a posé suffisamment de questions sur ce problème particulier et je proposerais que nous passions à un autre sujet.

M. Nielsen: Puis-je solliciter votre indulgence? Pour la gouverne des honorables députés, le premier ministre suppléant peut-il nous dire si le modèle sur papier, qui a été déposé en même temps que le projet de résolution, fait partie de ladite résolution, afin que l'on sache de quoi il retourne plutôt que de se trouver en présence de toutes ces modifications?

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

(*Texte*)

ON L'AURAIT HISSÉ ET ACCLAMÉ À CHICOUTIMI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Côté (Chicoutimi): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre suppléant?

L'honorable ministre sait-il que le futur drapeau national, à trois feuilles d'érables, a été hissé à Chicoutimi et déployé devant près de 10,000 personnes et également hissé sur la place de l'hôtel de ville, aux accents de l'hymne Ô Canada, et que la population l'a chaleureusement acclamé?

(*Traduction*)

LES PÉNITENCIERS

EMPLACEMENT D'UNE NOUVELLE PRISON DE FEMMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): J'allais poser une question au premier ministre suppléant, mais comme je suis sûr de ne pas avoir une réponse franche, je vais tenter ma chance auprès du ministre de la Justice.

M. l'Orateur: L'honorable député a sans doute fait cette dernière remarque pour plaisanter.

M. Howard: Je parlais sérieusement, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Justice nous dirait-il si c'est vrai que le gouvernement a mis au rancart sa proposition visant à construire une nouvelle prison de femmes à Cornwall pour entreprendre la construction d'une nouvelle prison à l'endroit où se trouve l'ancienne prison, à Kingston?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice): J'ai déjà donné une réponse claire à ce sujet. Je suis heureux de pouvoir informer la Chambre, et naturellement mon honorable ami, que je prendrai contact avec les groupes intéressés le samedi 11 juillet, pour discuter de la question.

L'IMMIGRATION

JOHN THOMADAKIS—DÉCLARATION AU SUJET D'UNE DÉTENTION PRÉALABLE À L'EXPULSION DE L'INTÉRESSÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Je voudrais demander au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration s'il peut faire une déclaration en Chambre au sujet de John Thomadakis qui, en présentant une demande d'*habeas corpus*, a prétendu avoir été détenu à la prison Don 38 jours sans subir de procès, puis avoir été jugé et condamné à cinq mois de prison avec expulsion subséquente? Il a prétendu également qu'il avait été jugé pour un